



CHARTRE PAYSAGES 2050 VAL-DAVID | VAL-MORIN

Appel aux citoyennes et citoyens

Pour une Charte des villages nature de Val-David et Val-Morin – Janvier 2020

Notre patrimoine : une qualité de vie enviable dans un milieu exceptionnel

Comme citoyens de Val-David et de Val-Morin, nous jouissons d'une qualité de vie enviée, dans un environnement d'exception. Cet héritage a été bâti par sept générations de val-davidois et val-morinois depuis 1873. Il est formé du patrimoine naturel et bâti, de la vie culturelle intense et des pratiques de plein air qui font vivre nos collectivités. Les paysages de notre territoire témoignent de nos valeurs humaines, sociales et économiques. Ils constituent un trésor auquel nous sommes très attachés et que nous voulons transmettre aux prochaines générations.

Deux défis de taille

Le défi d'une croissance très rapide

Notre territoire commun connaît une croissance exceptionnelle de sa population (10% à Val-David et 4% à Val-Morin, de 2011 à 2016). La vie culturelle et ses créateurs, l'offre d'activités de plein air et les paysages naturels alimentent cette poussée de croissance. Ces nouvelles familles et ces aînés qui arrivent ont besoin de nouvelles maisons, de nouveaux services. Ils créent une nouvelle demande pour le plein air : sentiers, accès à l'eau, accès à la nature. Les mêmes attraits amènent chez-nous de plus en plus de visiteurs et de touristes. Ce qui appelle à encore plus de nouveaux services et crée la congestion automobile au cœur du village de Val-David.

Le défi du climat : urgence !

L'augmentation des températures, celle d'été et celle d'hiver nous inquiète comme citoyens du Québec et du monde. Elle nous concerne aussi localement : le nouveau climat posera bientôt un défi de santé ; Les hivers imprévisibles et plus doux posent déjà un défi économique pour l'attrait du ski de fond et du ski alpin, tout comme pour la raquette. On assiste aussi à une transformation de la forêt, celle du parc régional incluse (ex. : forte repousse en hêtre, par ailleurs malade), à une perte probable de biodiversité et à des difficultés additionnelles aux déplacements vitaux des animaux.

Ces deux défis questionnent nos manières de faire et changent nos paysages. Notre avenir dépend de la manière dont nous ferons évoluer nos manières de faire et conséquemment nos paysages.

Un grand chantier

C'est à un grand chantier que nous convions concitoyens, associations, entreprises et élus. Un chantier qui exigera de poser de nombreuses questions, de revoir nos façons de faire individuelles et collectives, de revoir aussi des règlements. Notre espoir est de créer un mouvement qui aide chacune et chacun à adopter volontairement de nouvelles pratiques et, au besoin, qu'on y ajoute une réglementation, soit pour forcer la cadence en certains domaines, soit parce que c'est la façon de faire, comme en urbanisme. Après un dialogue soutenu et dans le respect de chacun.

Le chantier que nous lançons et dont nous voulons discuter avec tous devrait être un lieu d'écoute et d'imagination, un lieu intergénérationnel, un lieu consensuel. Nous le voyons axé sur l'action, animé par plusieurs initiatives personnelles et communautaires, par des initiatives d'entreprises et par un support et des actions de nos municipalités. L'ampleur de la tâche dépasse largement les ressources de nos structures publiques ; c'est pourquoi l'action des citoyens, entreprises et associations nous paraît primordiale.



CHARTRE PAYSAGES 2050 VAL-DAVID | VAL-MORIN

1. Objectif

Bâtir les paysages 2050 du territoire de Val-David et Val-Morin

2. Valeurs et principes

art. 1 Le paysage est un élément distinctif du cadre de vie de la collectivité, notamment sur les plans culturel, économique, esthétique, environnemental et social (Charte des paysages estriens) ;

art. 2 La diversité et la qualité des paysages constituent une ressource et un moteur économique déterminants (Charte des paysages estriens) ;

art. 3 Le paysage est l'élément intégrateur de toutes les facettes de l'environnement et le principal indicateur de son état (*Livret sur la Charte - Conseil régional de l'environnement des Laurentides*) ;

art. 4 Le paysage est un bien commun, de responsabilité individuelle et collective, ce qui en fait un enjeu de société (Charte des paysages naturels et bâtis des Laurentides) ;

art. 5 Les citoyens ont le droit d'accéder aux informations relatives au patrimoine paysager détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions ayant une incidence sur le paysage qu'ils contribuent à façonner par leurs activités (Charte des paysages estriens) ;

art. 6 Une Charte des paysages est l'expression d'une volonté commune et doit s'incarner dans des orientations et des actions concrètes ;

art. 7 Une Charte des paysages propose une vision de long terme.

3. Engagements en tant que citoyen, artiste, artisan, association, organisme, commerçant, institution de Val-David et de Val-Morin

Eng. 1 : Créer un mouvement de prise en charge du plan d'action de la Charte par les citoyens, pour notre mieux-être, notre santé économique, la beauté de notre milieu de vie ;

Eng. 2 : Appeler nos créateurs à contribuer à la culture des paysages ;

Eng. 3 : Élaborer et mettre en œuvre un *plan végétation* d'augmentation de la canopée, de valorisation des rives des cours d'eau, de conservation des milieux humides, de gestion des sols privés (jardins, pelouses, cours domestiques et industrielles) et de gestion de l'alimentation, pour créer de la beauté, éliminer les îlots de chaleur et séquestrer davantage de carbone ;

Eng. 4 : Développer le réseau *piétonnier, cyclable* et *skiable* reliant les cœurs villageois aux quartiers résidentiels et au parc régional ;

Eng. 5 : Saisir l'occasion des projets visant des lieux marquants du territoire, pour façonner le paysage de 2050 ;

Eng. 6 : Analyser et faire évoluer les processus d'aménagement et de construction pour assurer une meilleure intégration des nouvelles constructions au patrimoine naturel et bâti, et ainsi répondre aux défis de la croissance et du changement climatique ;

Eng. 7 : Imaginer et réaliser annuellement un bilan de réalisation des engagements de la Charte et y intégrer des indicateurs de progrès en matière de paysage et d'actions pour le climat.

[Signez la Charte en ligne](#)



Quatre plans d'action à développer

Les engagements 3, 4, 5-6 et 7 sont des projets collectifs. Ils demandent à être développés. Même si vous ne détenez pas de diplôme en la matière, nous avons besoin d'aide pour les concevoir et les mettre en œuvre. Si vous souhaitez collaborer à l'un des quatre plans mis de l'avant, nous vous invitons à communiquer avec nous dès que possible par notre [page Facebook](#).

Le Plan Végétation

Notre territoire ne devrait-il pas être considéré comme un puits de carbone ? Ce pourrait être notre principal effort pour le climat, tout en créant en même temps un paysage qui sera représentatif des meilleurs exemples d'aménagement de la première moitié du XXI^e siècle.

C'est le sens de l'Engagement 3 – Mettre en œuvre un « plan végétation » d'augmentation de la canopée, de valorisation des rives des cours d'eau, de conservation des milieux humides, de gestion des sols privés (jardins, pelouses, cours domestiques ou d'entreprises), de gestion de l'alimentation (circuit court, partage des invendus, compostage), pour créer de la beauté, contrer les îlots de chaleur actuels ou à venir et séquestrer davantage de carbone.

QUOI FAIRE

À imaginer : une définition du village et de l'habitat en région, de haute valeur paysagère et efficace pour s'adapter au climat. Par exemple, toutes nos surfaces gazonnées pourraient se transformer en espaces végétalisés avec arbres et herbacées particulièrement aptes à séquestrer le carbone et à régénérer le sol.

Trois volets à mettre en œuvre :

Plan Végétation 1 – Augmenter la canopée des deux périmètres d'urbanisation (voir les annexes). Viser une canopée de 30 à 35%, principalement plantée dans les milieux privés résidentiels, institutionnels, industriels, commerciaux et accessoirement sur les sites municipaux, avec des feuillus, d'assez grande taille à la plantation.

QUOI FAIRE

La canopée correspond à la circonférence de la partie supérieure des arbres ; c'est l'indice de l'ombre portée au sol par le feuillage des arbres. C'est aussi la mesure la plus couramment utilisée du verdissement. Le plus grand potentiel de nouvelles plantations se situe hors des terrains municipaux, sur les sites privés. Planter des feuillus répond à deux objectifs : adapter notre forêt villageoise au changement du climat et protéger nos cœurs villageois contre les feux de conifères qui pourraient s'avérer plus ravageurs, le climat devenant plus chaud et potentiellement plus sec.

Plan Végétation 2 – Gestion intégrée de la végétation

Établir et mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire un plan de gestion intégré de la végétation et des produits végétaux : milieux forestiers, friches et marais, corridors fauniques, forêt habitée, jardins ; cartographier les zones à haut potentiel de conservation et de séquestration du carbone dans le sol.

QUOI FAIRE

À l'égard du carbone, l'attention actuelle est surtout mobilisée par les transports. Et à raison. Pourtant, toute forme de végétation est surtout constituée de carbone. Un vaste territoire comme le nôtre est couvert de carbone et le sol en contient aussi de grandes quantités. Forêts, jardins et autres sols sont notre puits de carbone. Par des gestes précis, nous pouvons garder le carbone séquestré dans le sol et dans la végétation ou au contraire, le laisser s'échapper dans l'atmosphère. Dans *Drawdown*¹ les scientifiques accordent une grande efficacité à cette approche pour ralentir le changement climatique.

1- Drawdown, the most comprehensive plan ever proposed to reverse global warming, edited by Paul Hawken, 2017

Plan Végétation 3 – Cycle complet de l'alimentation

Mener une démarche particulière pour tout ce qui touche le cycle complet, du champ du producteur au site de compostage. Propager des méthodes de culture qui enrichissent le sol des jardins privés et collectifs avec de nouvelles quantités de carbone : compost, BRF², permaculture³, semi direct devraient être promus auprès de toutes celles et ceux qui jardinent, aménagent, entretiennent et cultivent.

- 2- BRF : bois raméal fragmenté. Réduction en copeaux des branches des arbres qu'on utilise comme paillis en surface, mais aussi comme engrais vert, en les insérant dans le sol.
- 3- Permaculture : « Paysages élaborés en toute conscience qui imitent les schémas et les relations observés dans la nature et fournissent nourriture, fibres et énergie, pour subvenir aux besoins locaux » (David Holmgren, Permaculture, Éditions l'Écopoche, 2017, p. 31).
Appliquée aux jardins, la permaculture insiste sur des méthodes qui conservent ou ramènent l'énergie dans le sol (compost, couvert végétal permanent, etc)

Le Plan « marcher, rouler, skier »

Ce plan propose un ajout majeur à l'aménagement de nos villages : un réseau de voies pour la marche, le ski et le vélo.

C'est le sens de l'Engagement 4 – Développer le réseau piétonnier, cyclable et skiable reliant les cœurs villageois aux quartiers résidentiels et au parc régional.

QUOI FAIRE

Les sentiers du parc régional sont à la fois très utilisés et parfois mal conçus, ce qui favorise les dommages par ruissellement. Les grands sentiers patrimoniaux (Gillespie, Maple Leaf) commencent à être protégés par acquisition de terrains en dehors du parc régional et cette action devrait être poursuivie. Une démarche sur les paysages de la piste du P'tit Train du Nord vient aussi d'être lancée.

Malgré cela, il demeure dangereux de marcher sur les routes qui amènent aux villages, tant la circulation y est rapide et peu soucieuse des piétons. Ne devrions-nous pas faire beaucoup mieux pour rendre la marche quotidienne facile et sécuritaire ?

Quatre volets à mettre en œuvre :

Plan Marcher-Rouler-Skier 1 – Étendre davantage la protection à perpétuité des sentiers patrimoniaux hors du périmètre du parc et planifier de nouveaux corridors naturels reliant le parc à des points d'intérêt du territoire ;

Plan Marcher-Rouler-Skier 2 – Établir des corridors de marche sur les accès aux noyaux villageois à partir des quartiers ;

QUOI FAIRE

Par exemple, un corridor sur le chemin de la Rivière, avec un éventuel règlement imposant une vitesse réduite lorsqu'un véhicule croise un piéton ou un cycliste et possiblement introduire un aménagement spécifique (rehaussement de la piste).

À première vue, les actions 1 et 2 s'adressent d'abord aux administrations municipales et il est vrai que le dernier mot leur revient, mais dans l'histoire du parc régional, le club de plein air et les regroupements de citoyens ont joué un rôle majeur dans les nouvelles acquisitions. Nous pensons que ceux-ci peuvent être des initiateurs pour ces actions.

Plan Marcher-Rouler-Skier 3 – Aménager deux nouveaux accès publics aux rives de la rivière du Nord ;

Cette action revient clairement aux municipalités, tout particulièrement à Val-David.

Plan Marcher-Rouler-Skier 4 – Offrir un programme étendu de découverte de la nature au parc régional (avec reconnaissance d'acquis) pour ouvrir la porte à des apprentissages nouveaux pour tous, à une intendance environnementale attentive et à la responsabilité largement partagée du milieu naturel.

Cette action est susceptible d'être entreprise par une variété d'acteurs : associations, boutiques de plein air et écoles.

De nouvelles mesures en urbanisme

Nos cœurs villageois se transforment, nos institutions doivent s'agrandir, la pression du développement résidentiel s'accroît. Nous pensons que notre encadrement du développement doit évoluer lui aussi.

C'est le sens des engagements 5 et 6

Engagement 5 – *Saisir l'occasion des projets visant des lieux marquants du territoire, pour façonner le paysage de 2050.*

Exemples de projets marquants :

La nouvelle Mairie et la nouvelle bibliothèque de Val-David

Les nouvelles écoles de Val-David et de Val-Morin

La renaissance du cœur villageois de Val-Morin et l'intégration de nouvelles constructions

Deux volets à mettre en œuvre :

Mesure en urbanisme 1 - Vigie municipale ouverte sur l'évolution des cœurs villageois : circulation, aménagement, constructions.

Ces projets sont la responsabilité des institutions municipales ou scolaires, mais les citoyens à titre individuel, les marchands et les associations sont déjà invités à participer à leur intégration ou devraient l'être. Ces projets significatifs attirent l'attention et mobilisent des citoyens. Nous y voyons des occasions à ne pas rater pour amorcer des changements en accord avec la vision proposée par la Charte. Ils devraient être le moment d'un exercice de réflexion et de consultation inédit. Et, autre question d'importance : quelles nouvelles initiatives devraient viser la congestion automobile à Val-David ?

Les élus aiment bien entendre que les citoyens tiennent à telle ou telle action. Ça leur facilite la prise de décisions difficiles sur des projets de construction, de contrôle de la circulation, ou des règlements qui obligent à certains gestes en faveur de l'environnement. Donc, une présence citoyenne est très utile pour suivre des actions municipales, comme celles que propose la Charte.

QUOI FAIRE

Ne devrait-on pas demander aux promoteurs de produire les éléments suivants ou d'accepter de les recevoir de la population ? :

- disposer au moment des présentations publiques d'outils visuels permettant de comprendre comment les constructions et leurs aménagements périphériques s'intègrent dans le paysage plus large ;
- publier la programmation architecturale proposée par le promoteur ;
- recevoir des propositions relatives à l'ouverture de l'école sur la nature à l'extérieur, sur la tenue des classes à l'extérieur, sur l'utilisation du cadre villageois de même que du parc régional comme outils pédagogiques ;
- recevoir des propositions pour la nouvelle Mairie de Val-David comme lieu de représentation symbolique et de gestion effective d'un village axé sur la nature, la culture et le plein air ;
- idem pour les projets significatifs, comme le projet de brasserie à Val-Morin, en tant que nouvelle présence sur un lieu marqué par la diffusion culturelle et comme point de contact/arrêt sur la rivière ; mais surtout comme geste d'importance (après le Théâtre du Marais) vers le redéploiement du cœur villageois de Val-Morin.

Parmi les paysages que nous fréquentons presque tous les jours et que nous apprécions le plus, il y a le cœur des villages ; ces lieux quotidiens ne devraient-ils pas être les premiers à bénéficier de cette révision ? :

- la vue de Val-David du haut de la butte de la Mairie, le pont de Val-Morin et ses alentours, les marchés d'alimentation, le Marché public, la pharmacie, les églises, la Caisse populaire, les gares, le parc des amoureux sont des lieux identitaires, sensibles aux changements. Plus à distance, le paysage de la 117 devrait bénéficier de la même considération.

Un peu plus sur les écoles :

Nos écoles contribuent à faire apprécier notre héritage nature, culture et plein air et à préparer les jeunes à le faire grandir. Comment aménager ou réaménager nos écoles et les intégrer au paysage ? Comment les aider à dispenser un enseignement qui donne des clés d'engagement envers l'environnement, le climat, la culture, la participation à la vie sociale et économique ? Les cœurs villageois et le parc régional ne devraient-ils pas être utilisés couramment comme outils pédagogiques par des sorties et des classes en plein air ?

La congestion automobile sur la rue de l'Église à Val-David :

Ce problème s'amplifie et pour conserver la qualité du cœur villageois de Val-David, il semble bien que des initiatives nouvelles de réorganisation des déplacements sont maintenant nécessaires.

Engagement 6 – Analyser et faire évoluer les processus d'aménagement et de construction pour assurer une meilleure intégration des nouvelles constructions au patrimoine naturel et bâti, afin de répondre aux défis de la croissance et du changement climatique.

Mesure en urbanisme 2 - Création d'un nouvel encadrement réglementaire et mise en place d'outils appropriés.

Les comités consultatifs d'urbanisme (CCU) sont des outils essentiels. Nous pensons seulement que leur rôle et les outils dont ils disposent doivent évoluer et leur permettre de saisir d'emblée les questions de paysage et de changement climatique.

QUOI FAIRE

Les comités conseils d'urbanisme (CCU) devraient faire plus que répondre à un agenda déjà prédigéré, avoir plus de temps pour réfléchir aux grandes questions et produire des propositions davantage réfléchies. Leurs membres devraient être renouvelés régulièrement ; parmi eux, certains doivent posséder les qualifications ou au moins les préoccupations compatibles avec une charte du paysage : architectes du paysage, urbanistes, historiens ;

Nous invitons nos concitoyens à questionner l'encadrement réglementaire, les critères utilisés et les processus en place pour gérer l'aménagement du territoire et le développement immobilier, afin de s'assurer qu'ils soient adaptés à notre situation. Prennent-ils assez en compte l'environnement physique plus large ? Assurent-ils la protection du patrimoine naturel et bâti ? Passent-ils le test de l'adaptation et de la lutte aux changements climatiques ? Servent-ils la vocation culturelle et de plein air de nos villages ?

Cela implique que les documents à produire pour la consultation sur les projets de développement soient plus visuels et plus compréhensibles pour permettre de mieux saisir comment ils s'intègrent à leur milieu immédiat et à une vision plus large de l'évolution de nos villages. Parmi les points sensibles qui devraient faire partie des présentations des promoteurs, on devrait trouver : le respect (et la restauration) de la nature et du bâti ; la sauvegarde et la réintroduction de la végétation. Avant d'introduire de tels changements, un processus public de questionnement et de réflexion sur les

nouveaux processus devrait avoir lieu, suivi d'une période de diffusion et de formation des intéressés* aux nouvelles règles, ainsi que de promotion des effets qu'on en attend.

* les intéressés : promoteurs, citoyens, fonctionnaires.

Compte tenu des ressources requises pour concevoir et implanter de tels changements, il importera d'abord de bien circonscrire les secteurs où des exigences plus lourdes devraient s'appliquer, en plus d'être attentifs aux coûts en services professionnels qui seraient engendrés tant pour les promoteurs, que pour les municipalités.

Bilan annuel et Tableau de bord

Le paysage est le produit d'une longue évolution...à suivre chaque année. L'action pour le climat est l'urgence de la décennie.

C'est ce qui motive l'Engagement 7 – Imaginer et réaliser chaque année un bilan de réalisation des engagements de la Charte et y intégrer des indicateurs de progrès en matière de paysage et d'actions pour le climat.

Déjà, nous sommes nombreux à poser des gestes significatifs pour améliorer le paysage, maintenir notre qualité de vie et contrer le changement du climat. Et cela, bien au-delà des quelques actions ciblées par le plan d'action proposé par cette Charte. La création d'un tableau de bord collectif servira à mesurer nos progrès. Le Bilan et son Tableau de bord seront réalisés par le groupe promoteur de la Charte. Mais nous avons besoin de collaborateurs.

QUOI FAIRE

Voici ce que nous pourrions décider de mesurer de manière continue et, formellement, à chaque année.

- Chacun des éléments du plan d'action ;
- Les taux de succès des autres actions posées quotidiennement par des gens, des groupes, des commerces et des associations de Val-David et de Val-Morin :
 - la croissance du co-voiturage
 - l'électrification des véhicules et des outils (souffleuses, tondeuses, scies mécaniques, etc)
 - la superficie des jardins collectifs,
 - l'évolution du compostage, du recyclage et de l'enfouissement,
 - la superficie des terrains protégés sous fiducie foncière
 - le nombre de fosses septiques non-conformes / rendues conformes
 - la croissance de la population et les modifications à la pyramide des âges
 - des indicateurs économiques (à choisir).

Ces données proviendraient de l'inscription volontaire des réalisations de chacun et des données municipales de nature publique que les municipalités détiennent.

ANNEXE 1

Val-Morin



